



## FILIERE FLUVIALE Des fils embrouillés !

Le 12 Septembre 2011 (voir Cap à l'amont N° 87), La Glissoire écrivait à la CNBA, au CAF, à AUTF et TLF pour leur proposer « *de se mettre autour d'une même table afin d'élaborer ensemble une démarche tendant à présenter un projet concret d'aménagement des voies d'eau pour les décennies à venir, pour répondre aux besoins de l'économie d'aujourd'hui et de demain...* ». Il n'y aura qu'une réponse venant de la CNBA pour indiquer que la proposition serait regardée dans une commission des infrastructures en décembre (et qui n'a pas eu lieu). La proposition est donc restée en l'état.

Ensuite est arrivé un projet de EPF qui proposait de réfléchir à la création d'une « FILIERE INTERPRO » dans le fluvial : l'idée est assurément bonne de regrouper les énergies des différents secteurs économiques ayant intérêt au développement du fluvial et La Glissoire a donné son accord pour participer aux réflexions engagées, mais en émettant les plus grandes réserves sur la démarche initiée (*contre l'avis de la CNBA et de la Glissoire !*) par Alain GEST, Président de VNF qui a utilisé tout son poids de Député pour faire ajouter, en Décembre, dans la loi sur VNF, un amendement l'autorisant à mettre en place la filière fluviale.

La CNBA, a refusé de participer aux réflexions engagées, tout en écrivant que Bruno COSSIAUX devait y participer, mais sans jamais le dire à EPF qui n'a donc jamais envoyé les convocations à Cossiaux !...

Puis est arrivé le conseil d'administration de la CNBA du 19 Juin (Mardi dernier). Mr Dalaise, Président du CAF (Comité des armateurs fluviaux) y était invité par Mr Dourlent, pour présenter un projet visant à « *réfléchir à l'idée de créer un organisme destiné à assurer la promotion du transport fluvial. Cet organisme serait l'émanation des professionnels du transport fluvial et associerait tous les acteurs ayant intérêt au développement du transport fluvial.* ».

Dans la présentation, faite par Dourlent et Dalaise, on a ainsi pu apprendre que leur proposition était de créer un CLUSTER FLUVIAL, à l'image de ce qui a été fait par le « cluster maritime » (que l'on peut voir sur internet). « Cluster » est un mot anglais qui signifie 'groupe' ou 'grappe' : c'est en fait une association de type « loi 1901 » qui échappe à la tutelle de l'Etat, ce qui n'est pas négligeable.

Ce qui est choquant par contre, c'est que Dalaise propose à Dourlent dans la corbeille de la mariée, de lui donner la présidence d'un regroupement qu'il a créé il y a quelques années et qui s'appelle « PRO VOIE D'EAU », organisme bien connu dans le monde fluviale pour être complètement inconnu de tous.

La Glissoire a clairement dit au CA qu'elle trouvait très bien que les représentants des transporteurs artisans (CNBA) et industriels (CAF) rassemblent leur énergie pour promouvoir l'idée de s'exprimer sur la place publique en faveur du fluvial, mais qu'elle comprenait mal que cela ne soit pas dit clairement dans les discussions en cours à propos de la filière fluviale auxquelles participe le CAF (mais pas la CNBA !). Il est tout à fait regrettable que l'affirmation du CAF et de la CNBA de regrouper les forces commence par une entreprise de division qui n'a aucun sens, sauf peut être celui d'ambitions personnelles !

Pourtant, il y a beaucoup à apprendre du débat en cours organisé par EPF et qui doit tirer quelques premières conclusions le 3 Juillet sur les objectifs et les secteurs professionnels intéressés. Pour ce qui concerne La Glissoire, elle continuera à participer, et donnera sa décision de s'engager ou non quand TOUT SERA CLAIR à la fois sur les objectifs, sur les moyens et sur la méthode de travail et de direction. Mais aussi et surtout sur le Statut qui sera choisi.

Car on le comprend bien : il y a un risque énorme de voir se mettre en place une structure qui permettrait à l'Etat d'imposer à l'ensemble des professionnels des dispositions imaginées par quelques uns dans l'arrière cour des cabinets officieux : un peu à l'image des négociations salariales qui deviennent applicables à tous dès lors qu'un syndicat complaisant et minoritaire les a acceptés. Le statut qui sera retenu a donc une importance considérable, et la méfiance que nous avons exprimée sur l'intégration de la filière dans le projet de loi sur VNF reste entière : mais la politique de la chaise vide comme l'a décidé le CA de VNF est à notre avis la plus apte à augmenter le risque de voir le monde fluvial rester discrètement dans l'ombre.

A noter : **Florence LHOPITAL a proposé que compte tenu de l'importance du sujet et des conséquences que cela peut avoir pour les bateliers, les décisions soient prises après referendum ou consultation directe des artisans bateliers. Merci Florence, on rappellera ta proposition le moment venu.**

**A LIRE ABSOLUMENT : NPI N° 05 Mai 2012 (pages 29 et 30): « La profession néerlandaise n'est pas sortie de la crise »** : Cet article remarquable dit comment les petits tonnages rentables vont au déchet pendant que les gros combinent la trop grande prise de risque de la part des entrepreneurs fluviaux et leur pouvoir de négociation limité vis-à-vis des donneurs d'ordre.